Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260825-DCM_2026_46-DE

LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le 25 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 19 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GODAL Claire, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, MOISY Nicolas
Excusé ayant donné procuration : LE BERRE Erwan à LE TENNIER Yvan, ODYE Martine à CHICOUENE Cécile, PAILLOUX Fabrice à JOLIVET Thierry
Excusé sans procuration : ROBERT Gaëlle

Secrétaire de séance : CHICOUENE Cécile

2026-046 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SOUSCRIPTION À UN SERVICE DE GESTION DES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Rapporteur : GODAL Claire

Madame Claire GODAL, adjointe communication et périscolaire, rappelle les principaux éléments du projet présenté par Monsieur Stéven TUAL de la société Temps Breton aux conseillers municipaux lors de la réunion du 8 juillet 2026. Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé le 20 juillet 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le projet consiste en :

- l'acquisition auprès de la société Temps Breton d'une station météorologique pour un montant de 3000 € HT ;
- la souscription au service annuel de gestion des risques pour un montant d'abonnement annuel de 1000 € HT ;
- la réalisation des travaux nécessaires à l'installation de la station.

La station météorologique permettrait notamment :

• d'informer les élus en temps réel des phénomènes météorologiques susceptibles d'impacter la commune, afin d'anticiper les décisions, protéger les habitants et organiser les services municipaux avant l'arrivée d'un événement ;

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260825-DCM_2026_46-DE

• de mesurer en temps réel les principaux paramètres météorologiques (température, humidité, pluviométrie, vent, rayonnement solaire...) ;
• de transmettre ces données directement sur le site Temps Breton ;
• d'optimiser certaines dépenses de la commune, notamment l'arrosage des espaces verts grâce à l'analyse précise de la pluviométrie ;
• de disposer d'un historique local des données climatiques afin de mieux comprendre l'évolution du climat sur notre territoire ;
• de fournir des données mesurées et expertisées pouvant constituer un appui lors de dossiers d'assurance en cas de catastrophe naturelle ;
• de mieux suivre les enjeux liés à la ressource en eau, particulièrement importants en Bretagne où l'alimentation repose principalement sur les nappes de surface ;
• d'accompagner au quotidien nos agriculteurs, grâce à des données météorologiques locales précises leur permettant d'adapter leurs pratiques aux conditions réelles observées sur notre territoire.

Le dispositif proposé par Temps Breton comprend :

• une veille météorologique transmise chaque début de semaine présentant les risques potentiels pour les jours à venir ;
• une carte « Dangers Bretagne », diffusée généralement 2 à 5 jours avant un phénomène significatif ;
• des alertes locales ciblées 12 à 48 heures avant l'événement, permettant aux collectivités d'anticiper leurs décisions et, si nécessaire, l'activation de leur organisation de crise ;

• des interventions dans les écoles afin de sensibiliser les élèves aux enjeux du changement climatique et de développer une culture du risque dès le plus jeune âge.

Considérant l'intérêt pour la commune de renforcer ses moyens d'observation et de connaissance des conditions météorologiques sur son territoire ;

Considérant que la connaissance fine des conditions météorologiques locales constitue un outil d'aide à la décision pour la commune, notamment dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques liés aux événements météorologiques ;

Considérant que la société **Temps Breton** propose une solution comprenant l'acquisition d'une station météorologique locale, la souscription à un service annuel de gestion des risques météorologiques ainsi que la réalisation des travaux nécessaires à l'installation et à la mise en service de la station ;

Considérant que cette solution permettra à la commune de disposer de données météorologiques locales et d'un accompagnement destiné à améliorer l'anticipation et la gestion des phénomènes météorologiques susceptibles d'affecter le territoire communal ;

Considérant que la proposition de la société Temps Breton répond aux besoins identifiés par la commune ;

Vu l'Appel à Projets Prévention et Santé porté par Rennes Métropole dans le cadre de son CLS (Contrat Local de Santé) signé avec l'ARS, ses critères d'éligibilité et d'appréciation et ses plafonds de financement ;

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal de Langan :

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260825-DCM_2026_46-DE

- **APPROUVE** la demande de subvention à Rennes Métropole dans le cadre de son Appel à Projets Prévention et Santé pour un montant de 490€ H.T. au titre de l'année 2026 afin de financer l'abonnement de la première année de souscription au service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à son exécution.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 août 2026

La présidence de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,
Cécile CHICOUENE